### ANTIQUITÉS - ART NOUVEAU - ART DÉCO - ART CONTEMPORAIN - BROCANTE & OBJETS DE COLLECTIONS



	Cadre réservé à l'organisateur	$\bigcirc$ INT
DATE :		○ ESP
N° STAND :		○ DEB

# Demande d'admission

Les champs encadrés **en rouge** sont obligatoires.Les formulaires incomplets ne seront pas traités, veillez donc bien à nous **renvoyer les pages 1 à 5 complètées**. **Une fois votre demande traitée par notre équipe, une réponse vous parviendra par courriel dans les meilleurs délais.** 

1. Identifica	tion du demandeur				
1.1. Coordonnées de facturation		1.2. Coordonné	1.2. Coordonnées du responsable		
Nom de facturation		Civilité	Madame	Monsieur	
N° TVA (intracom.)		Nom			
Adresse		Prénom			
Code postal /Localité		Fonction			
Pays		Gsm			
E-mail général		E-mail personnel			
Téléphone		Site internet			
		Page Facebook			
1.3. Coordonné	ées de correspondance (s	si différentes de celles de factu	ration)		
Nom		Code postal /Localité			
Adresse		Pays			
2. Articles	exposés				
2.1. Description	n des articles exposés				
Thème(s)	Argenterie et Orfèvrerie	Horlogerie	Objet	s de Décoration	
	Artisanat (à préciser)	Gravures et Papiers anciens	Objet	s de Curiosité	
		Jouets anciens	Sculp	otures	
	Arts sacrés, objets religieux	Littérature	Siège	es	
	Arts d'Asie	Luminaires	Table	aux, Arts Graphiques	
	Bijouterie, Joaillerie	Militaria	Tapis	serie	
	Céramiques, Porcelaines	Mobilier	Verre	erie, Cristallerie	

Dans quels siècles situez-vous votre marchandise





Collections (à préciser) Autre : (à préciser)

# 3.1. Emplacement (voir plan d'implantation en annexe)

## → INTÉRIEUR DU HALL CINEY EXPO

EMPLACEMENT «SOL NU» - 3 JOURS 2,50m de profondeur

→ Caractéristiques techniques :

• Profondeur: 2,5m / Façade: min 4m

· Fond / Côtés : aucune séparation

· Sol : recouvert de tapis bordeau

• Eclairage : général du hall

 $^*$ mètre(s) L x **2,50 m** (prof.) =  $m^2$  x **28€** = €

\* Minimum 4 m

angle(s) en allée centrale\* x **75€** = €

\*uniquement les emplacements portant la lettre «F»

EMPLACEMENT «SOL NU» - 3 JOURS
3m de profondeur

ightarrow Caractéristiques techniques :

• Profondeur : 3m / Façade : min 4m

• Fond / Côtés : aucune séparation

• Sol : recouvert de tapis bordeau

• Eclairage : général du hall

\*mètre(s) L x **3 m** (prof.) = m² x **28€** = €

\* Minimum 4 m

angle(s) en allée centrale\* x **75€** =

\*uniquement les emplacements portant la lettre «F»

EMPLACEMENT «SOL NU» - 3 JOURS
1m de profondeur

→ Caractéristiques techniques :

• Profondeur : 1m / Façade : 3m

• Fond : tentures en velours (bleu foncé)

• Sol : recouvert de tapis bordeau

• Eclairage : général du hall

complément(s) de 3m le long du mur x 80€ = €

ATTENTION, uniquement possible <u>en</u> <u>complément</u> d'un stand de <u>min 4m</u> de façade (x 2,5 ou 3 m de profondeur).

# → ESPLANADE EXTÉRIEURE, À L'AVANT DU HALL CINEY EXPO

**EMPLACEMENT DANS UNE TENTE SIMPLE FACE - 3 JOURS** 

emplacement(s) x 280€ =

€

→ Caractéristiques techniques :

• Profondeur : 3m / Façade : 4m (3 empl. par tente MAX)

 Fond / Côtés: Bâche champagne sur le fond et les extrémités. Un auvent de 1,5m est présent à l'avant.

• Sol : plancher en bois

→ <u>Remarque importante</u>:

• Une surface d'exposition supplémentaire de 4m x 2,5m MAXIMUM est autorisée devant le stand

EMPLACEMENT «SOL NU» - 3 JOURS

emplacement(s) x **210€** =

→ Caractéristiques techniques :

• Dimensions: 7,5m x 3m

• Sol : tarmac

# → DÉBALLAGE «AU CUL DU CAMION», SUR LES PARKINGS EXTÉRIEURS

EMPLACEMENT «SOL NU» DÉBALLAGE - 3 JOURS

emplacement(s) x **210€** =

€

À l'<u>extérieur</u>, sur le parking du Marché Couvert

→ Caractéristiques techniques :

• Dimensions: 10m | x 5m P 19m | x 3,75m P 7m | x 6m P 8m | x 5m P 9m | x 3m P Cochez svp!

• Sol : béton

EMPLACEMENT «SOL NU» DÉBALLAGE - 1 JOUR (VENDREDI)

emplacement(s) x **210€** =

À l'extérieur, sur le parking du Marché Couvert

 $\rightarrow$  <u>Caractéristiques techniques</u>:

• Sol : béton

CINEY PUCES OCTOBRE 2023 - Page 2 sur 6



IBAN: BE55 0682 3298 6044 (GKCCBEBB)

### 3.2. Equipement du stand - Mise à disposition de matériel pour les 3 jours (Prix TVAC)

Uniquement pour les stands intérieurs







Grande table nappée













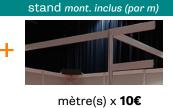
table(s) n. x 35€











Raidisseur/Frise pour













€

**Total** du matériel souhaité =

# 3.3. Invitations clients (format électronique uniquement)

Les entrées commandées seront disponibles dans votre espace personnel sur notre site www.cineyexpo.be

Je commande entrées électroniques au prix de 5€ TVAC (pour 1 personne et pour 1 jour).

Remarque: seules les invitations présentées à l'entrée seront facturées à l'issue du salon.

CINEY PUCES OCTOBRE 2023 - Page 3 sur 6



IBAN : BE55 0682 3298 6044 (GKCCBEBB)

### Coordinatrices de la foire :

# 4. Préférences

# 4.1. Emplacement(s) souhaité(s) par ordre de préférence

Préférence n° 1 Préférence n° 2 Préférence n° 3

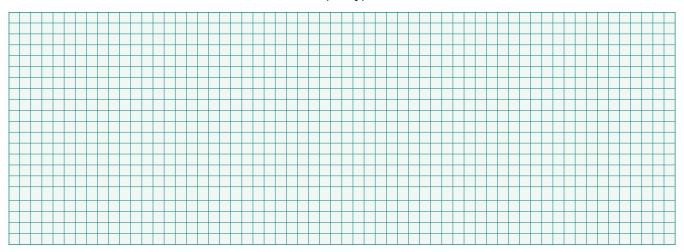
L'attribution du stand par l'organisateur se fera en fonction de la date de réception de votre acompte et des disponibilités. Elle ne sera définitive qu'après accord de l'organisateur et paiement complet du total de votre commande.

# 4.2. Remarque(s) éventuelle(s)

# 4.3. Croquis de l'implantation du stand (uniquement pour les stands intérieurs)

Merci de nous communiquer un croquis de l'implantation de votre stand en précisant l'endroit des cloisons, des points d'accroche pour luminaires, du mobilier, ...

Précisez également si vous envisagez d'installer un fond personnel sur votre emplacement, et, dans l'affirmative, de quel type.



# 5. Matériel publicitaire

La réussite du salon dépend aussi de votre engagement à le promouvoir!

# 5.1. Impressions

Je participe activement à la promotion du salon et souhaite obtenir  ${\it gratuitement}$  :

pack(s) de 20 flyers affiches A4 affiches A3 Indiquez le nombre souhaité

### 5.2. Visibilité Web / E-mails / Réseaux sociaux

Je souhaite recevoir gratuitement par courriel le pack média comprenant :

- → le bandeau signature accompagnant l'envoi de mes e-mails
- → l'affiche du salon en format JPEG
- → le descriptif du salon en format PDF
- ightarrow les liens hypertextes dirigeant mes clients vers le site internet et la page facebook de l'événement

CINEY PUCES OCTOBRE 2023 - Page 4 sur 6



IBAN: BE55 0682 3298 6044 (GKCCBEBB)

# 6. Sélection

Toutes les demandes d'admission au salon sont soumises à l'approbation d'un Comité de Sélection dont les critères d'approbation sont :

- 1) la disponibilité des différents espaces d'exposition;
- 2) le bon équilibre du contenu du salon;
- l'adéquation entre le thême du salon et la marchandise/l'activité de l'exposant;
- 4) la qualité des produits, marques et/ou services présentés au salon;
- 5) la variété des produits et/ou services présentés sur l'ensemble du salon.

Le refus ou l'acceptation du candidat-exposant par le Comité de Sélection sera communiqué par courriel par CINEY EXPO SA, au plus tard 15 jours avant le début du salon. Le comité de sélection peut également, à tout moment, exiger le retrait de tout objet exposé qui serait non conforme à ses exigences et éventuellement l'annulation de l'attribution du (des) stand(s).

# 7. Récapitulatif de ma demande

a) Emplacement(s)

€ tvac

b) Matériel supplémentaire

€ tvac

**ATTENTION!** LE STAND NE SERA ATTRIBUÉ QU'APRÈS PAIEMENT INTÉGRAL.

Solde restant dû au plus tard le 6 septembre 2023

TOTAL (TVAC) = €

Pour les étrangers ayant un n° de tva intracommunautaire:
- TVA 21% belge non due (Art. 44 de la TVA)
- TVA due par le preneur de services (Art. 196 de la TVA)

TOTAL À PAYER = €

Acompte OBLIGATOIRE de 50% à la réservation =

BENEFICIAIRE CINEYEXPOSA
IBAN B E 5 5 0 6 8 2 3 2 9 8 6 0 4 4
BIC G K C C B E B B
COMMUNICATION PUCES OCTOBRE 2023
VOTRE NOM DE FACTURATION

# 8. Déclaration du candidat-exposant

Nous avons pris connaissance des conditions générales du salon ainsi que de la politique de confidentialité, disponibles sur www.cineyexpo.be et présentes sur la page suivante du présent formulaire. Nous déclarons les accepter dans leur ensemble, sans aucune réserve, et nous nous engageons à nous y conformer.

Fait à , le

Nom et prénom du responsable :

Signature du responsable : Cachet de l'entreprise :

Envoyez-nous votre demande (toutes les pages svp):

par e-mail: marie@cineyexpo.be ou par courrier: CINEY EXPO SA - Rue du Marché Couvert, 3 - 5590 Ciney (B)



CINEY PUCES OCTOBRE 2023 - Page 5 sur 6

IBAN: BE55 0682 3298 6044 (GKCCBEBB)

### **CONDITIONS GENERALES**

CINEY PUCES & ANTIQUITÉS (du 6 au 8/10/2023)

#### 1. DEFINITION

Le présent règlement définit par «exposant» ou «candidat exposant», l'exposant lui-même et la société dont les références se trouvent sur le formulaire de demande d'admission, ses employés, préposés ou mandataires et par «organisateur», la société CINEY EXPO S.A.

#### 2. ADMISSION

Les stands sont loués à toute firme ayant une activité compatible avec le thème du salon. L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande de participation. De même, l'organisateur peut à tout moment annuler une demande qu'il aurait acceptée ultérieurement.

Le refus ou l'annulation d'une demande de participation par l'organisateur ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement intégral des arrhes versées.

#### 3. RESERVATION

Toute réservation doit être faite via le formulaire d'inscription distribué par l'organisateur. Toute réservation implique le paiement correspondant dans les délais fixés, suivant les modalités décrites dans le formulaire de réservation

Les stands sont attribués au fur et à mesure et en fonction des réservations. L'attribution ne sera définitive qu'après réception du solde. En aucun cas, le candidat-exposant ne peut se prévaloir d'un emplacement bien précis. En effet, l'organisateur peut, à tout moment, modifier l'implantation et l'attribution des stands. Il devra cependant prévenir le candidat-exposant par courriel au plus tard la veille de l'événement. La réservation étant personnelle, aucune modification de locataire ou d'occupant ne peut se faire sans l'accord écrit de l'organisateur.

#### 4. PAIEMENT

Toute réservation implique le paiement intégral de la totalité du montant prévu au plus tard pour la date reprise sur le formulaire de demande d'admission.

Un acompte de 50 % sera exigé à la réservation en vue de valider toute inscription. Après réception de cet acompte, une confirmation de réservation, accompagnée de la facture, sera envoyée à l'exposant. Le solde sera payé au plus tard à la date mentionnée sur le formulaire de réservation. L'exposant ne peut disposer de son stand que moyennant le paiement de la totalité de toutes les factures lui ayant été adressées. Pour rappel, les chèques bancaires ne sont plus acceptés, que ce soit à titre d'acompte ou de paiement.

Le candidat exposant ou l'exposant qui viendrait à se désister, pour quelque motif que ce soit, ne pourra en aucun cas se prévaloir du remboursement des arrhes versées. Tout désistement intervenant moins de 30 jours calendrier avant l'événement entrainera de facto l'exigibilité des montants dus (suivant le formulaire de demande d'admission et les éventuelles factures complémentaires) dans leur totalité, et ce, à titre d'indemnité de résiliation unilatérale.

### 5. HORAIRES

- a. Le vendredi 6 octobre : pour l'organisation de ce jour, des infos précises seront communiquées ultérieurement.
- b. Les samedi 7 et dimanche 8 octobre : accès au site à partir de 8h, accès au hall à partir de 9 h précises.
- c. Concernant l'ouverture au public, elle est prévue à 10 heures chaque jour (14h pour le déballage au cul du camion). Cependant, selon l'affluence du public, l'organisation se réserve le droit d'ouvrir plus tôt. Les exposants devront impérativement quitter le hall d'exposition pour 18h les vendredi-samedi et pour 23h le dimanche. A ce moment, les portes seront verrouillées et l'accès interdit, quelle qu'en soit la raison.

### **6. PLAN DE LOTISSEMENT**

L'organisateur s'efforcera de satisfaire autant que possible les demandes de localisation précise au fur et à mesure des réservations et de leur ordre d'arrivée. En aucun cas, l'organisateur n'est tenu d'attribuer un stand déterminé et ce, même au regard d'une occupation lors d'une édition antérieure du salon.

### 7. PRODUITS ET SERVICES

Les exposants sont censés posséder les droits et autorisations nécessaires à la présentation des produits et services exposés sur leur stand. Dès lors, l'organisateur n'assume aucune responsabilité à ce sujet, pas même en cas de concurrence déloyale entre exposants ou à l'égard de tiers.

### 8. PRODUITS EXCLUS

Aucun produit toxique ou explosif ou d'une dangerosité similaire ne peut être introduit dans le hall du salon. L'organisateur se réserve le droit de demander le retrait immédiat de tout produit/service nayant aucune cohérence avec le thème du salon.

### 9. AMENAGEMENT

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout matériel et/ou mobilier

dont l'état et/ou la présentation seraient de nature à déprécier l'allure visuelle générale du salon. En outre, l'organisateur peut faire meubler et/ou aménager par ses propres services et aux frais de l'exposant, le stand de ce dernier qui ne serait pas aménagé suivant l'esthétique générale du salon.

#### 10. PRESENCE SUR LE STAND

La réservation d'emplacement(s) à l'intérieur du hall et dans les tentes extérieures est accordée seulement pour une occupation réelle par l'exposant et ce durant toute la foire. Les emplacements devront être garnis durant toute la foire, jusqu'à l'heure prévue pour la fermeture au public, d'articles en nombre suffisant pour couvrir toute la surface du/des emplacement(s) réservé(s). Sauf avis contraire de la direction, tout départ anticipé sera sanctionné d'une amende de 250,00 € HTVA.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de dépasser les marques au sol délimitant les stands.

La présence de l'exposant ayant réservé ce(s) emplacement(s) est impérative sous peine d'exclusion définitive de la foire.

#### 11. ACCÈS AU SITE

L'accès à l'intérieur de l'enceinte de la foire ne sera autorisé qu'aux exposants disposant de titres d'entrée spécialement prévus à cet effet (tickets ou bracelets) et distribués pour eux uniquement par l'organisateur. La cession de ces titres à une autre personne est strictement INTERDITE. L'étiquette autocollante (fournie par l'organisateur) qui sera appliquée sur le pare-brise du véhicule ne constitue aucun droit d'accès ; il s'agit d'une simple indication pour le service parking. Il est strictement interdit de garer les véhicules le long du hall CINEY EXPO, ceci afin de laisser l'accès aisé au service de pompiers en cas d'incident.

#### 12. LE NETTOYAGE

Avant l'ouverture et après la fermeture du salon aux visiteurs, les tapis des allées seront nettoyés par les soins de l'organisateur. Chaque soir, après le départ des visiteurs, les exposants déposeront leurs sacs poubelles dans les allées. L'enlèvement se fera par les soins de l'organisateur. L'entretien du stand est à charge de l'exposant. Il peut cependant être réalisé par l'organisateur moyennant paiement.

### 13. MATÉRIEL SUPPLÉMENTAIRE

En cas de raccordement électrique (par prise de 1.000 w), l'exposant devra se munir d'une allonge de 20m minimum. A l'extérieur, les exposants seront tenus de prévoir une allonge suffisante pour accéder au coffret divisionnaire qui leur sera désigné ; aucune allonge n'est fournie par l'organisateur. Les tables réservées devront être restituées au délégué de l'organisation le soir du dernier jour de la foire, avant 23H00, sous peine de facturation des tables au prix de 100,00 € HTVA, la pièce. Il en est de même pour les chaises qui pourront être refacturées 30,00 € HTVA la pièce.

Sauf accord écrit de l'organisateur, toute demande de matériel supplémentaire effectuée la semaine de l'événement entraînera la facturation de celui à 200% du prix de base.

### 14. DEMONTAGE

Sauf autorisation écrite de l'organisateur, aucun exposant ne peut procéder au démontage, même partiel, de son stand avant le jour et l'heure indiquée dans la confirmation de réservation, et donc au plus tôt 5 minutes après la fermeture officielle du salon.

Par ailleurs, les emplacements doivent être vidés et nettoyés à la date prévue. Passé ce délai, l'organisateur procédera à l'évacuation de tout matériel ou marchandise restant ainsi qu'à la remise en état des lieux et ce aux risques, périls et frais de l'exposant. L'organisateur n'aura aucune formalité judiciaire à remplir à cet égard.

### 15. RESPONSABILITES ET ASSURANCES

L'organisateur assure en incendie, tant pour son compte que pour celui des exposants, le matériel du stand (structure) et le mobilier mis à disposition.

L'organisateur décline toute responsabilité, notamment celle qui concerne toute faute ou dommage provoqué par un membre du personnel de la société organisatrice, ainsi que tout dommage ou vol qui pourrait subvenir au matériel exposé, pour quelque raison que ce soit.

Chaque exposant est invité à contracter une assurance vol et incendie couvrant son matériel et surtout à prendre les dispositions nécessaires pour mettre en sécurité tout objet de valeur.

L'exposant doit prévoir une clause d'abandon de recours contre l'organisateur et les occupants de Ciney-Expo.

### 16. REGLEMENT

Suite à l'envoi du formulaire de demande d'admission, complété et signé, le souscripteur s'engage à respecter toutes les clauses, quelles qu'elles soient du présent règlement. L'organisateur est le seul juge des mesures à prendre en ce qui concerne l'application des dites clauses.

### 17. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Notre politique de confidentialité est disponible sur notre site www.cineyexpo.be

CINEY PUCES OCTOBRE 2023 - Page 6 sur 6



IBAN: BE55 0682 3298 6044 (GKCCBEBB)

Marie GILISSEN - +32 83 61 53 84 - marie@cineyexpo.be Nancy ROLLAND - +32 83 61 53 85 - nancy@cineyexpo.be

